



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixantième session

Rome, 3-7 décembre 2018

Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Suite que le Conseil est invité à donner

En application de la Résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est invité à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021) selon la répartition suivante:

- un pays de la liste A;
- deux pays de la liste B;
- un pays de la liste C;
- deux pays de la liste D.

Les États Membres souhaitant se présenter sont invités à remplir le formulaire de présentation de candidature joint et à l'envoyer au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil (bureau A-140) le **lundi 26 novembre 2018 à 12 heures** au plus tard.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Louis Gagnon
Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
Tél.: +39 06570 53098

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



1. Aux fins de l'élection au Conseil d'administration du PAM, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur la page web du Conseil dans la colonne «Information supplémentaire»:

<http://www.fao.org/about/meetings/council/cl160/documents/fr/>.

2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2021, afin de remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2018, à savoir l'Afghanistan (liste B), le Bénin (liste A), les États-Unis d'Amérique (liste D), le Koweït (liste B), le Pérou (liste C) et la Suisse (liste D).

3. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'*annexe A*.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2018	Afghanistan (B) Bénin (A) ¹ États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) Pérou (C) ² Suisse (D) ³	Bangladesh (B) Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) Libéria (A) Nouvelle-Zélande (D) ⁴
31 décembre 2019	Allemagne (D) Argentine (C) Canada (D) Congo (A) Pakistan (B) Zimbabwe (A) ⁵	Arabie saoudite (B) Colombie (C) ⁶ Égypte (A) Grèce (D) ⁷ Norvège (D) ⁷ Soudan (A)
31 décembre 2020	Algérie (A) Belgique (D) Brésil (C) Guinée équatoriale (A) ⁸ Irlande (D) Pologne (E)	Chine (B) Guatemala (C) Hongrie (E) Japon (D) Lesotho (A) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2021	... (A) ... (B) ... (B) ... (C) ... (D) ... (D)	Burkina Faso (A) Fédération de Russie (E) Iran (République islamique d') (B) République de Corée (B) Suède (D) Suisse (D)

¹ La Mauritanie s'est retirée le 31 décembre 2016 et le Bénin a été élu pour occuper son siège du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

² Le Mexique s'est retiré le 31 décembre 2016 et le Pérou a été élu pour occuper son siège du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

³ La Suède s'est retirée le 31 décembre 2016 et la Suisse a été élue pour occuper son siège du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁴ Les Pays-Bas se sont désistés le 31 décembre 2017 et la Nouvelle-Zélande a pris leur succession et siègera jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

⁵ Le Zimbabwe et l'Angola se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siègera en 2017 et 2018, et l'Angola en 2019.

⁶ Le Mexique et la Colombie se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil économique et social: le Mexique siègera en 2017, et la Colombie en 2018 et 2019.

⁷ La Finlande et l'Espagne se sont désistées le 31 décembre 2017 et la Grèce et la Norvège ont pris leur succession et devaient siéger jusqu'à la fin de leur mandat, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Toutefois, lors d'une réunion de gestion et de coordination du Conseil économique et social le 16 avril 2018, il a été convenu que la Grèce et la Norvège se désisteraient le 31 décembre 2018 et que le Luxembourg et l'Espagne leur succéderaient jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

⁸ Sièges occupés par roulement et qui reviennent à un pays de la liste A pour la période 2018-2020, à savoir la Guinée équatoriale.

Annexe A**Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM**

(à présenter lundi 26 novembre 2018 à 12 heures au plus tard)

Destinataires: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
Bureau A-140

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

propose la candidature de pour la liste^{1/}

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat
allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

accepte cette candidature

^{1/} A, B, C ou D, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2019-2021 sont les suivants:
un siège sur la liste A, deux sièges sur la liste B, un siège sur la liste C et deux sièges sur la liste D.